

Arrêté temporaire n°AT2025.089 / rue de la Gondole



Début des travaux

24/04/2025

Fin des travaux

23/07/2025

Des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/04/2025 au 23/07/2025 RUE DE LA GONDOLÉ

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer : la sécurité, de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

Considérant que par mesure de sécurité il y a lieu de réglementer les conditions de stationnement.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 24/04/2025 et jusqu'au 23/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent 1 RUE DE LA GONDOLÉ : Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route ; Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La circulation est alternée par feux et K10. La voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.

Article 2

Les autorités compétentes peuvent réprimer toutes atteintes au non respect du présent arrêté municipal et procéder à la mise en fourrière de tous véhicules en infraction conformément à la législation en vigueur.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CORETEL EQUIPEMENTS.

Article 4

Monsieur le Colonel du Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de L'Isle-Adam, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, ainsi que tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la ville.

Coordonnées

rue de la gondole
95290
L'Isle-Adam

Documents

[Arrêté temporaire n°AT2025.089 / rue de la gondole](#)